

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.002

*L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. DENIS, POTENNEC, QUENTIN.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 29

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS AU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN  
CHARENTE-MARITIME

**VOTE** : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays Royannais envisage la gestion de son service "Comptabilité".

Il est prévu que cette mission soit confiée au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente-Maritime. A cet effet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Royannais a décidé, le 15 décembre 2000, d'adhérer à ce syndicat.

L'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales subordonnant l'adhésion d'un établissement public de coopération intercommunale à une autre structure intercommunale à l'accord de chacune des communes membres de cet E.P.C.I., Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce en faveur de cette adhésion.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouf l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Royannais au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente-Maritime dont les statuts figurent dans la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Royannais du 15 décembre 2000 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**